

reçut le brevet sur présentation de leur diplôme, ce qui porte à trente-huit le nombre des étudiants en médecine admis en juillet. Reste la séance de septembre prochain, alors qu'un nouvel examen aura lieu.

Nous ne sommes pas prêts à concéder qu'il faille abolir *l'Acte des Bacheliers*, mais nous avons souvent entendu messieurs les médecins se plaindre de ce morceau de législation. Nous sommes à faire des recherches sur ce sujet et nous serons heureux de recevoir l'avis des membres de la profession.

C'est une question très grave qu'il ne faut pas traiter à la légère. C'est pourquoi nous n'entreprendrons pas de la résoudre aujourd'hui. Nous sommes plutôt portés à croire que dans ce pays comme dans les autres, un jeune homme qui a obtenu un dégré de bachelier ès-arts ou ès-sciences ou ès-lettres devrait être admis à l'étude de la médecine. Ceci posé, en thèse générale, nous gardons nos réserves quant à la manière dont les examens au Baccalauréat devraient être faits et contrôlés.

D^r J. M. BEAUSOLEIL.

Une bouteille de *Sanmetto* m'a permis de décharger guéri un malade que je traitais. Depuis lors, j'ai eu à traiter une foule de ces cas de gonorrhée, comme il s'en présente souvent parmi nous, sous forme épidémique. Dans le cas de gonorrhée qui se terminent par la cystite chronique, ou l'éréthrite, et qui envalissent la prostate et lymphatiques s'accompagnant de douleurs de reins, de malaise, de miction douloureuse, je crois pouvoir dire avec impartialité, que je ne connais aucun remède capable d'arrêter ces affections comme le *Sanmetto*, et je ne connais aucune classe de maladies qui causent autant d'ennui aux médecins ; dans tous ces cas je dis donnez le *Sanmetto*, et s'il n'améliore pas le malade, j'y renonce.

Le *Sanmetto* est inappréciable dans ces cas.

J. C. ROBERTS, M. D.

Pulaski, Tenn.